

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MEMBRES EN
EXERCICE :

29

MEMBRES
PRESENTS :

18

MEMBRES
VOTANTS :

18 + 1 pouvoir

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE le vingt-huit mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Centre de Gestion, Monsieur LEHONGRE est président de séance

Représentants du collège des communes affiliées :

Etaient présents :

Françoise BULARD, Dominique BURET, Joël CLOMENIL, Pieternella COLOMBE, Annie DEPRESLE, Isabelle DUONG, Jérôme GRENIER, Richard JACQUET, Janick LEGER, Jean-Luc MOENS, Jérôme PASCO, Gwendoline PRESLES, Françoise PREYRE, Martine SAINT-LAURENT

Etaient excusés :

René DUFOUR (donne pouvoir à M. CLOMENIL), Eugène GIMENEZ, Danielle JEANNE, Yannick LUCAS, Marie-Dominique PERCHET, Mickaël PEREIRA

Représentants du collège des EPCI affiliés :

Etaient présents :

Pascal LEHONGRE, Jean-Marie LEJEUNE, Michael ONO DI BIOT

Représentants du collège des adhérents au socle commun :

Était présente :

Chantale LE GALL

Etaient excusés :

France BARILLER, Servane BAYRAM, Karène BEAUVILLARD, Marie-Louise DOSSOU YOVO, Jean-Pierre LE ROUX

Date de convocation : 21 mars 2024

Secrétaire de séance : Jean-Luc MOENS

**BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'EURE : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 AU
BUDGET PRINCIPAL 2024 - APPROBATION**

**BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE : AFFECTATION DES RESULTATS DE
L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRINCIPAL 2024 - APPROBATION**

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître :

- un résultat pour la section de fonctionnement
- un solde d'exécution pour la section d'investissement mouvementé du solde des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Ce n'est qu'à partir de la constatation du résultat de fonctionnement au compte administratif que l'exécution de l'autofinancement est réalisée sur la base d'une décision du Conseil d'Administration affectant ce résultat :

- a) - affectation d'une partie de ces résultats à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement,
- b) - affectation du solde, soit en réserves, afin de financer des dépenses nouvelles d'investissement, soit en report afin de financer des dépenses nouvelles de fonctionnement.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BP 2024

	BUDGET PRINCIPAL
Résultat de fonctionnement 2023	
A - Résultat de l'exercice	+ 180 895.91 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B - Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif 2022)	+ 1 062 826.63 €
C - Résultat à affecter	+ 1 243 722.54 €
A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023	71 291.25 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023	68 160.20€
D - Solde d'exécution d'investissement 2023	-3 131.05 €
D 001 report ligne 001 résultat antérieur reporté (besoin de financement)	€
R 001 (excédent de financement)	+ 87 511.87 €
Dépenses d'Investissement en Restes à Réaliser	0.00
Recettes d'Investissement en Restes à Réaliser	0.00
E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2023	0,00 €
besoin de financement	€
excédent de financement	+84 380.82 €
Besoin de financement total F = D+E	
AFECTATION = C	1 328 103.36 €
1) Affectation en réserves R 1068	0 €
en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	1 243 722.54 €

Il sera proposé au conseil d'administration de bien vouloir approuver l'affectation des résultats telle que décrite ci-dessus pour le budget du CDG27 au titre de l'exercice 2024

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE,
A L'UNANIMITE :**

- d'approuver l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage du CDG27.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Date de transmission de la présente délibération à
Monsieur le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat :

Date de notification :

Je certifie sous ma responsabilité le caractère exécutoire
de la délibération exposée ci-dessus.

Fait à Evreux, le

Le Président,

LE PRESIDENT,

Pascal LEHONGRE

